



A l'ombre de la guerre, le Conseil fédéral aggrave sa politique de déréglementation

**Unité des organisations ouvrières pour la
défense des conquêtes sociales**

Défense des Conventions de l'OIT

Les restructurations, les licenciements se multiplient, le chômage augmente. Le Conseil fédéral poursuit son objectif stratégique de démantèlement des services publics. Il tente, dans un moment particulièrement difficile, la guerre et l'occupation de l'Irak, d'utiliser la récession, contre les revendications des travailleurs, et d'accélérer ainsi sa politique de libéralisation : des milliards de coupes dans les budgets sociaux, le nouveau projet de loi sur la LME, la nouvelle baisse du taux d'intérêt des caisses de pension, la nouvelle restructuration contre les employés de Swiss ou encore la relance de l'offensive de libéralisation de La Poste. Mais sur le plan social, la résistance des postiers contre les licenciements représente un point d'appui majeur. Elle constitue la riposte pratique à l'accélération de l'offensive du gouvernement déclenchée contre La Poste. Rappelons qu'en octobre 2002, les employés de La Poste votaient la grève pour le maintien des 18 centres de tri postal, sans licenciements. Le Conseil fédéral doit reculer. Aujourd'hui, après six mois de négociations, le gouvernement maintient les fermetures des centres de tri, les licenciements, et poursuit la restructuration de La Poste. Mais le 15 avril, à l'appel du

Editorial

Y a-t-il une autre solution ?

par Alexandre Anor

syndicat de la Communication, 1500 employés des centres de tri ont débrayé pendant quelques heures dans l'ensemble des centres du pays.

Sur le plan politique, qu'en est-il des récentes élections cantonales ? A six mois des élections fédérales, force est de constater la progression importante du nombre de voix et de sièges du PS dans la plupart des cantons en lice, tandis que les partis bourgeois traditionnels sont en perte de vitesse. A Zurich, où cette élection fait figure de test avant les élections fédérales, le parti radical perd 7 sièges. Même tendance à Genève lors des dernières élections municipales.

Sur la voie de la défense des aspirations populaires, la défense des revendications sociales, le peuple est prêt à soutenir le Parti socialiste. Il n'y a pas de contradiction entre le mouvement des employés de

La Poste, ceux d'Orange ou ceux de Swiss, et celui des électeurs qui ont voté contre la LME et qui soutiennent les candidats socialistes.

Oui, comme l'expriment les postiers, il faut stopper l'offensive de destruction des services publics.

Oui, comme l'affirme le vote du 22 septembre, il est hors de question de libéraliser le marché de l'électricité.

Ces mouvements montrent le rejet grandissant de la politique du gouvernement. La politique anti-sociale du Conseil fédéral dresse contre elle les salariés ainsi qu'un nombre croissant de l'électorat. Personne ne peut croire que tout peut continuer comme avant. Mais pour avancer, ce qu'il faut, c'est ouvrir aux mobilisations en cours une issue politique en rupture avec ce gouvernement. Un gouvernement qui favorise l'exploitation et la destruction généralisée des acquis, des emplois, des retraites et de l'ensemble des conquêtes sociales.

Oui, ce qu'il faut, c'est un autre gouvernement, un gouvernement du Parti socialiste représentant les intérêts de la majorité de la population. Pour cela, il s'agit de renforcer le mouvement que nous montrent les salariés et les électeurs de ce pays. Y a-t-il une autre solution ?

Billet du comité de rédaction

L'Assemblée générale statutaire de l'Union des cercles pour une politique ouvrière (UCPO) aura lieu le 24 mai prochain dans une situation internationale marquée par la guerre et par une offensive contre les peuples et les travailleurs du monde entier.

L'UCPO est membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples (EIT). L'Entente, qui s'est constituée en 1991 au moment de la première guerre contre l'Irak, a toujours relié le combat contre la guerre au combat contre l'exploitation. C'est ainsi que l'Entente a engagé à l'échelle mondiale une campagne de soutien aux syndicats américains qui ont constitué une coalition contre la guerre, parce que la guerre est utilisée par le gouvernement Bush contre les acquis ouvriers et contre les droits syndicaux. Dans ce contexte de guerre, on

comprendra facilement que les normes internationales du travail, qui depuis plus de dix ans sont systématiquement affaiblies par les capitalistes et les gouvernements, que les droits syndicaux, que l'Organisation internationale du travail (OIT) elle-même, sont plus que jamais menacés.

C'est pourquoi, la réunion en défense des Conventions de l'OIT, en défense de l'indépendance des organisations ouvrières que l'Entente organisera à Genève le 15 juin prochain, pour la 10e année consécutive, prend une dimension particulière.

L'UCPO a contribué par ses initiatives à organiser le combat des militants syndicaux et du PS, qui s'opposaient aux privatisations, à la déréglementation et par conséquent à l'intégration à l'Union européenne, qui est l'instrument du démantèlement social en Europe. C'est ainsi que l'UCPO avait appelé à voter NON à l'adhésion de la Suisse à l'EEE en 1992, non aux accords bilatéraux avec l'UE.

L'UCPO a aussi mené campagne contre la Loi sur le personnel fédéral (LPERS), et contre la nouvelle loi sur le marché de l'électricité (LME). Aujourd'hui, les conséquences négatives des directives européennes apparaissent de plus en plus clairement. Les dirigeants du PS et de l'USS dénoncent la volonté du Conseil fédéral d'appliquer coûte que coûte ces directives: abaissement du monopole postal, fermeture des bureaux de poste, des centres de tri, privatisation du dernier kilomètre de Swisscom etc.

C'est dans ce contexte et dans la perspective des élections fédérales de cet automne que l'UCPO soutient la déclaration de syndicalistes et de militants du Parti socialiste, qui appellent à s'organiser pour une majorité et pour un gouvernement du PSS, pour un gouvernement qui ne se soumette pas aux directives européennes de

déréglementation et qui satisfasse les revendications des travailleurs.

L'AG de l'UCPO discutera de ces échéances et des initiatives à prendre pour organiser politiquement la résistance.

Rédaction

L'Assemblée générale statutaire de l'UCPO se tiendra le samedi:

24 mai 2003
à 14h

à la Maison du Peuple
Place Chauderon
Lausanne

ANALYSE

Elections à Genève : nette progression du PSG

Le vote pour une autre politique !

Les élections municipales se sont déroulées le 30 mars à Genève. Sur l'ensemble des communes, une double tendance se dessine nettement : l'accroissement du taux de participation et l'accroissement des suffrages du PS. En termes généraux, la participation s'élève à 40%, contre 36% l'an dernier aux cantonales. Dans ce contexte, les socialistes gagnent 14 sièges sur l'ensemble des communes. (En même temps, les verts gagnent 9 sièges, l'ADG en perd 11, le PDC en perd 6, les radicaux 23, dont une partie est compensée par le gain de 14 sièges libéraux...)

Ainsi, en règle générale, les abstentionnistes de l'an dernier, qui ont voté cette année, ont voté PS.

N'est-ce pas le résultat immédiat, en termes électoraux, du revirement opéré par le PSS depuis le Congrès de Lugano en 2000 et confirmé l'an dernier lors du Congrès de Zurich ?

On voit depuis quelques années le PSS se profiler comme « parti de la défense des services publics ». Depuis 1999, le PSS s'est opposé – avec le mouvement syndical – à la nouvelle Loi sur le personnel de la Confédération (défense

du statut des fonctionnaires). Il a combattu avec l'USS la libéralisation du secteur de l'énergie. Il a pris position contre la libéralisation du dernier kilomètre des lignes téléphoniques et contre la libéralisation de La Poste, il s'est prononcé contre le nouveau paquet d'économies concocté par Kaspar Villiger. Finalement, il a pris position contre la guerre en Irak, et a dénoncé les positions du gouvernement qui refusait de limiter la vente de matériel militaire aux pays engagés dans ce conflit. Sur une série de questions de la première importance pour la défense des services publics et de la démocratie, le PSS a pris des positions en rupture avec le Conseil fédéral, et, le plus souvent, en rupture avec la politique de ses propres ministres. A diverses reprises, le PSS a ainsi fait connaître des prises de position en rupture avec tout ce qui fait le contenu des directives de l'Union européenne, notamment en termes de libéralisation des services publics ! Le vote PS, aujourd'hui, c'est le vote pour une autre politique. Un vote contre la politique du Conseil fédéral, et y compris contre la politique des ministres socialistes.

M. R.

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Christof Berger
Luc Deley
Marzia Fiastrì
Simone Girodo
Antonio Herranz
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert
Michel Zimmermann

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
www.ucpo.ch

GENÈVE

Interview d'un responsable de la section SEV/TPG-technique et installations

Les travailleurs du technique des TPG obtiennent une augmentation de salaire

◆ Depuis l'année dernière, la section SEV/TPG technique et installations a revendiqué une augmentation de salaire de 300 francs pour tous. Après cinq mois de mobilisation, le personnel a obtenu une augmentation substantielle. Cette mobilisation s'est faite dans une situation de remise en cause des mécanismes salariaux. La détermination du personnel ainsi que la confiance dans le syndicat ont été exemplaires, constituant un point d'appui pour d'autres catégories de la fonction publique. Nous avons demandé à un responsable du syndicat de retracer pour nous les principales étapes.

décevants. Mais le personnel, réuni en assemblée générale, a réitéré sa volonté de mettre en oeuvre toutes les mesures de lutte nécessaires pour obtenir les 300 francs.

La proposition d'une journée de grève reconductible a été soumise au vote de l'ensemble du personnel au début de février. (Voir encart ci-contre) Avant même que les résultats ne soient connus, nous avons été approchés par des responsables de la direction technique des TPG. Ils ont avancé la possibilité de satisfaire la revendication d'augmentation salariale par l'augmentation d'une classe sur l'échelle des traitements. Le personnel a décidé de maintenir le comité de

grève tout en acceptant d'entrer en matière, à condition que la proposition de la direction soit concrétisée dans les plus brefs délais.

Devant la détermination du personnel et pour éviter la grève, la direction a concédé une annuité aux travailleurs concernés. Les augmentations représentent entre 50 et 250 francs.

Et maintenant ?

Cet accord favorable ne satisfait pas la revendication initiale des 300 francs pour tous. C'est pourquoi le protocole d'accord prévoit de constituer un groupe de travail en vue d'obtenir une classe de fonction de plus pour tous.

Rédaction

Vote sur les mesures de lutte

204 bulletins distribués à domicile (84%);
178 personnes ont participé au vote;
128 voix pour les mesures de lutte (74%);
28 voix contre (16%);
15 abstentions (8%);
1 vote nul.
Résultats du scrutin obtenus le 6 février 2003.
Ils expriment clairement la détermination de la section SEV-technique et installations.

Il vous a fallu des mois pour que votre revendication soit satisfaite. Comment expliques-tu ce résultat ?

Le personnel a montré un esprit très combatif, mais surtout, il est resté soudé du début jusqu'à la fin. Le bien-fondé de notre revendication a été un facteur essentiel. En effet, dans la fonction publique, les salaires ont été bloqués dès 1990. Les salariés des TPG ont consenti d'importants sacrifices dans une situation où le secteur technique perdait un tiers des postes de travail. Parallèlement, le nombre de véhicules et l'offre de service du réseau des TPG augmentaient. De plus, l'augmentation du coût de la vie a connu des hausses importantes, qui ne sont pas intégrées dans le calcul de l'indice : cotisations maladie, énergies, impôts, etc. Dans cette situation, une compensation salariale était nécessaire, ne serait-ce que pour rattraper la perte salariale.

Mais la direction a toujours refusé d'accorder une augmentation. Quel a été votre atout déterminant ?

En novembre, la première séance de négociation s'est en effet soldée par des résultats

NEUCHÂTEL

AG de l'Union syndicale cantonale

La mise en place des accords bilatéraux pose des problèmes

L'Assemblée générale de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, qui s'est déroulée le 12 avril, a été l'occasion de faire le point sur la mise sur pied des mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne. Jean-Claude Prince, secrétaire, y a présenté la position de l'USS. Il a tout d'abord relevé le retard pris par le Conseil fédéral pour la publication des ordonnances d'application des mesures d'accompagnement et a relevé les problèmes liés au contrôle de leur application. Comme le relève le rapport d'activité du SIB neuchâtelois, présenté lors de la même assemblée, «malgré les promesses obtenues concernant la commission tripartite d'une part et la facilité d'extension des conventions collectives d'autre part, force est de constater que le SECO n'a jamais

autant retardé l'extension des conventions collectives, qu'il n'est toujours pas en mesure de nous rédiger l'ordonnance sur les travailleurs détachés et qu'aucun financement concernant les tripartites n'est assuré ».

L'introduction des bilatérales implique un changement important dans le contrôle des conditions de travail. On passe en effet d'un contrôle préventif, c'est-à-dire la nécessité de respecter certaines conditions pour obtenir un permis de travail, à des contrôles sporadiques pour vérifier les conditions de travail. Les nombreux problèmes liés à ces contrôles inquiètent l'USS, surtout avec l'élargissement de l'UE à l'est de l'Europe. Si, selon l'USS, on ne risque pas de sous-enchère salariale à cause d'une arrivée massive de travailleurs des pays actuels de l'UE, ce risque devient plus sérieux si la libre circulation s'applique

de la même manière aux nouveaux pays de l'UE, vu le faible niveau des salaires dans la plupart de ces pays. C'est pourquoi l'USS souhaite l'ouverture de nouvelles discussions sur les mesures d'accompagnement, afin d'obtenir un retour aux contrôles préventifs en cas d'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux travailleurs des nouveaux pays de l'UE.

La conclusion de l'USS rejoint celle du SIB neuchâtelois qui écrit, au sujet des problèmes liés à la mise en place des mesures d'accompagnement :

« Il conviendrait que l'Union syndicale neuchâteloise se penche sérieusement sur ces questions, faute de quoi nous ne serons en mesure de répondre positivement aux prochaines échéances sur la libre circulation: élargissement aux pays de l'Est, menace du référendum déclaré par l'UDC, etc... »

D.H.

LA POSTE

Restructuration de La Poste

Débrayages dans les centres de tri postaux

Le projet de réorganisation de La Poste suisse a été proposé en octobre dernier. Il découle directement de la Loi sur La Poste, qui elle-même s'inspire directement de la politique de l'UE. (voir ci-dessous)

Ce projet, appelé REMA, prévoyait la fermeture de 15 des 18 centres de tri postaux existants.

Prévoyait, car la menace de grève votée par les travailleurs du secteur a fait reculer la direction de La Poste et contraint le ministre M. Leuenberger à garantir une solution sans licenciements.

Le conseil d'administration de La Poste doit en principe prendre une décision fin mai, mais à ce jour les négociations avec les syndicats ont buté sur la garantie formelle de l'absence de licenciements pour une « réorganisation » qui entraîne une diminution totale des effectifs de l'ordre de 6 % (de 2930 à 3320 personnes en moins). C'est face à ce blocage que le syndicat de la Communication a organisé, le mardi 15 avril, un débrayage dans les centres de tri de tout le pays. Malgré les menaces et les pressions exercées sur les travailleurs par les responsables de La Poste, le mouvement a été largement suivi dans les principaux centres de tri. 1500 employés au total se sont mobilisés, dont 400 à Lausanne, plus de 300 à Genève, 200 à Berne, 130 à Bâle, une centaine à Lucerne, Coire et Bellinzzone. Cette mobilisation intervient au moment même où le Conseil fédéral met en consultation l'ordonnance d'application relative à la nouvelle Loi sur La Poste adoptée par le Parlement au début de cette année, qui crée les bases légales de l'ouverture « contrôlée » du marché postal. L'ordonnance, en consultation jusqu'à mi-août, devrait entrer en vigueur début 2004.

Le Conseil fédéral précise dans ce texte que le réseau des offices de Poste dépendra de « régions », définies au préalable,

dans lesquelles La Poste continuera d'exploiter au moins un office. Le Conseil fédéral exige que La Poste soit désormais en mesure d'exploiter son réseau d'offices sans percevoir d'indemnités fédérales.

Il exige en outre que La Poste « modernise ses centres de tri de sorte que ce secteur déficitaire redevienne rentable ». Cette formule concentre à elle seule la contradiction à laquelle doit s'affronter la direction de La Poste et qui découle de la nouvelle loi, une loi de privatisation du service public postal. En effet, comment « rentabiliser » une « entreprise autonome » qui n'est plus subventionnée par la Confédération, qui subit la concurrence des entreprises privées (ouverture du marché oblige), à qui on retire petit à petit des parts de monopole (secteur des colis dès 2004, baisse à 100g du monopole des lettres en 2006) et qui enfin doit procéder sans licenciements ? Si ce n'est pas la quadrature du cercle, cela y ressemble.

Albert Anor

L'Union européenne comme modèle

Les directives 90/388 CE et 97/67 CE ont servi de modèle pour briser le monopole de la régie PTT introduisant les règles du libre marché. Elles ont permis de séparer la poste des télécommunications, et d'ouvrir ainsi tout l'ancien monopole des PTT aux règles marchandes et à la privatisation.

En l'espace de cinq ans, la nouvelle entreprise de télécommunications baptisée Swisscom, a supprimé un tiers des emplois et a externalisé 3000 emplois supplémentaires. A La Poste, le plan Optima a permis la fermeture de 900 bureaux de poste. En 1997, juste avant la libéralisation des PTT, les effectifs étaient de 22'000

INTERVIEW

Questions à J.-M. Borgeat

Vers la grève?

◆ *Après la menace de grève, le plan REMA a été retiré. La direction de La Poste a fait savoir qu'elle ferait d'autres propositions qui seraient discutées avec les cantons et les syndicats. Des variantes ont filtré dans la presse. Où en est-on du point de vue des négociations ? Quelles sont les échéances ? Les variantes sont-elles une base de discussion valable ? N'y a-t-il pas une volonté de diviser le mouvement derrière ces variantes ?*

Le syndicat avait maintenu son dispositif de grève après le retrait du plan. Quel est l'état d'esprit du point de vue de la mobilisation ?

En ce qui concerne les variantes proposées, le mandat confié au syndicat de la communication demande que les trois mesures suivantes doivent être démontrées de façon crédible: que la réforme se fasse sans licenciements, que le maximum soit fait pour préserver les emplois dans les ré-

gions périphériques, que le bilan écologique global soit positif.

Le conseil d'administration prendra position sur la variante choisie très vraisemblablement fin mai. Depuis le 4 mars, nous sommes entrés en négociations sur un plan social concernant l'ensemble du personnel de tri, soit 8500 collaborateurs et collaboratrices. Ces négociations sont en cours. (voir ci-après)

Tu es signataire de la déclaration de syndicalistes et de militants du Parti socialiste qui appellent à s'organiser pour un changement de majorité, pour un gouvernement du Parti socialiste lors des élections de cet automne. Est-ce que le syndicat s'est approché des élus socialistes aux Chambres ? Y a-t-il des initiatives pour s'appuyer sur le gouvernement et sur la direction de La Poste ?

Oui, je me suis approché d'élus socialistes et écologistes notamment. Ceux qui sont signataires de la pétition pour le maintien d'un centre de tri dans la région.

Il y a des faits, notamment les décisions des Chambres fédérales concernant l'accélération de la libéralisation de La Poste ainsi que l'ouverture au marché du dernier kilomètre fixe de Swisscom, qui nous permettent de connaître les élus qui les ont combattus.

Que peux-tu nous dire encore sur la restructuration des offices de poste ?

L'objectif de la restructuration des offices de poste avec 900 fermetures actuelles est atteint. Si on s'en réfère aux dernières décisions des Chambres fédérales, nous pouvons confirmer que le seul frein réel à un démantèlement plus important est l'approbation en votation de notre initiative « Services postaux pour tous » par le peuple.

Propos recueillis par
Eric Montandon

Rédaction

GENÈVE

Habitants insensibles à l'argument des difficultés financières

Contre la fermeture des offices de poste

◆ Le 9 avril, le groupement des habitants du quartier de la Servette/Grand-Pré, à la demande de La Poste suisse, a reçu M. Ulrich Perren et M. Nicolas Cerutti, responsables respectivement de la région Ouest, réseau postal et de « projet ».

L'exposé des responsables de La Poste devait porter sur les aspects « scientifiques » (sic) de la modernisation du réseau en ville de Genève. Le moins que l'on puisse dire est que les habitants ont submergé les responsables de nombreuses et multiples questions. Les responsables ont confirmé que les bureaux de poste de Miremont, Cluse, Acacias et Saint-Jean seront fermés (contrairement à toutes les « assurances » que l'on a

fait miroiter... !). Mais c'est lorsqu'ils ont annoncé que, parmi ceux de Servette, Grand-Pré, Cornavin Dépôt, Malagnou et Grange-Canal, il faudra fermer un office sur deux que le ton de la discussion est monté d'un cran.

Faudrait-il accepter ?

Les habitants sont restés insensibles à l'argument des difficultés financières... Un intervenant interrompt le discours des représentants pour dénoncer la volonté politique de privatiser ce service public... Un autre a souligné que des « difficultés » ne sont qu'un alibi permettant de détruire le monopole et d'ouvrir ainsi la voie à la libéralisation. Le mandat du groupement d'habitants a été clairement affirmé : plus de 3400 signataires refusent la fermeture des

bureaux de poste et la restructuration de La Poste.

N'ayant pas réussi à dissiper la méfiance des habitants, les responsables de La Poste n'ont pas cru nécessaire d'aborder en deuxième partie le rôle du « comité d'accompagnement »... Cela n'empêche pas qu'ils considèrent que le rôle du « comité d'accompagnement » est celui de faire passer les fermetures « en douceur ».

Dialogue de sourds ?

Pour sa part, le Conseil fédéral vient de le confirmer : il refuse l'initiative « Services postaux pour tous ». Il exclut d'indemniser La Poste pour assurer le courrier dans tout le pays. Enfin, le gouvernement s'oriente clairement vers la libéralisation de La Poste.

Alexandre Anor

Le « Comité contre la fermeture de la poste des Acacias » informe qu'il organise une soirée -débat

le jeudi 15 mai à 20h à la maison de quartier des Acacias

sur l'avenir de La Poste et les menaces de privatisation qui pèsent sur les services publics.

Nous comptons d'ores et déjà sur la participation d'un conseiller national socialiste et d'un responsable du syndicat de la Communication.

L'approche des élections fédérales de cet automne nous semble être une période propice pour faire le point sur la situation créée par la nouvelle Loi sur La Poste et pour discuter des revendications de la population.

Suite aux débrayages...

Suite aux débrayages qui ont eu lieu dans les centres de tri le 15 avril, la délégation des négociations de La Poste a suspendu les négociations prévues les 23 et 28 avril. Elle veut prendre conseil auprès de la direction de La Poste et du conseil d'administration concernant les débrayages et les suites à donner.

Selon Eric Montandon, syndicaliste de Communication : « Les travailleurs des centres de tri vont continuer la lutte. Nous ne pouvons pas céder. Le message des Chambres et de Leuenberger à la direction de La Poste est clair : "Vous devez restructurer sans licenciements". Mais La Poste dit : "Nous voulons éviter les licenciements". Ce n'est pas clair. En disant cela, elle sait déjà qu'il y aura des licenciements. »

Le 18 mai, votons « OUI » à l'initiative pour des places d'apprentissage (Lipa)!

La diminution des places d'apprentissage pour les jeunes qui finissent l'école obligatoire est devenu un phénomène qui pénalise considérablement les jeunes, fragilise les plus défavorisés et hypothèque l'avenir des familles ouvrières. Trouver une place d'apprentissage de qualité relève aujourd'hui du parcours du combattant. A Genève, seuls 7% des adolescents finissant le CO en trouvent une. Cette situation s'aggrave avec la rénovation du Cycle d'Orientation. Le constat est sévère: l'une des conséquences de cette prétendue réforme est que le nombre d'élèves en échec s'accroît dans les regroupements B (élèves les plus faibles ou en difficulté), et que leurs chances d'accéder à un apprentissage est dès lors encore plus faible. De 1985 à 1995, le pourcentage des entreprises qui forment

des apprentis a chuté de 32% à 21% dans le secteur de l'industrie, des arts et des métiers, alors qu'il a baissé de 20% à 13% dans celui des services. Seules 17% des entreprises sur le plan national forment encore des apprentis, alors qu'elles étaient 33% dans les années quatre-vingts. Ceci dans une situation où l'on sait que le nombre d'écoliers de 16 ans qui ont terminé leur scolarité obligatoire va augmenter jusqu'en 2008.

L'initiative pour des places d'apprentissage (Lipa) qui sera soumise au vote le 18 mai prochain intervient à point nommé pour tenter d'inverser la vapeur en proposant un système de formation duale à long terme. Cette initiative veut générer des moyens financiers supplémentaires par le biais de contributions de formation versées par tous les employeurs. La contribution de-

vrait se situer entre 2 et 2,5 pour mille de la masse salariale. Elle incite aussi les entreprises à créer des places d'apprentissage (car celles qui ne formeront pas d'apprentis devront alimenter un fonds spécial) et allégera les charges des entreprises formatrices.

Cet argent versé par le patronat permettra de financer des mesures complémentaires en vue d'accorder une possibilité de formation à tous les jeunes. L'initiative incite l'état (confédération et cantons) à faire en sorte que l'offre en places d'apprentissage soit suffisante, si elle n'est pas réglée par l'économie privée. En favorisant la création de places d'apprentissage, cette initiative offre également de meilleures chances aux jeunes non qualifiés qui cherchent à se former.

Albert Anor

**Des écoles,
pas des bombes!**

◆ Du 13 au 15 juin se tiendra à Paris une Conférence internationale **Contre la guerre, pour la défense de l'enseignement public**. Lancée lors de la Conférence internationale en défense des droits ouvriers pour tous, Berlin, février 2002, la proposition de tenir cette Conférence a été reprise par les syndicalistes réunis à Genève en juin pour la défense des normes de l'OIT. Un appel a alors été lancé, qui a recueilli le soutien de dizaines de militants ouvriers et de syndicalistes de quinzaine de pays. Les 22 et 23 mars, une rencontre entre des militants enseignants français et américains s'est tenue à San Francisco. Elle a repris cette proposition. L'appel publié à cette occasion insiste sur le fait que la guerre est d'ores et déjà un facteur d'aggravation de l'offensive contre les conquêtes démocratiques et sociales, et notamment contre l'enseignement public. C'est pourquoi la Conférence de juin en défense de l'enseignement public doit nécessairement être en même temps une Conférence contre la guerre.

La nouvelle **Loi sur la formation professionnelle** est la traduction dans la législation suisse de l'affaiblissement de la recommandation 150 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines. Cette loi, adoptée le 13 décembre, introduit une plus grande flexibilité dans la formation professionnelle et la certification. Elle tend notamment à affaiblir la formation de base au profit de la « formation tout au long de la vie » ; la certification est détachée de la formation, des titres équivalents peuvent sanctionner des formations différentes... Le Conseil fédéral vient de publier l'ordonnance, qui aggrave considérablement le projet: « En cas de doute, explique le condensé, le principe veut que l'on applique l'option la plus libérale ». Et c'est bien d'une orientation ultralibérale qu'il s'agit, comme le montre le tableau ci-contre.

Nouvelle loi sur la formation professionnelle

L'ordonnance aggrave la loi

Loi sur la formation professionnelle	Projet d'ordonnance	Commentaire
<p>Art. 9 Encouragement de la perméabilité 1 Les prescriptions sur la formation professionnelle garantissent la plus grande perméabilité possible au sein de la formation professionnelle ainsi qu'entre la formation professionnelle et les autres secteurs du système éducatif. 2 Les expériences, professionnelles ou non, la formation spécialisée et la culture générale acquises en dehors des filières habituelles sont dûment prises en compte.</p>	<p>Art 4 Prise en compte et reconnaissance des acquis 1 la prise en compte des acquis est du ressort a. des organes compétents, pour l'admission aux procédures d'examen réglementaires ou pour l'établissement d'équivalences. b. des prestataires compétents en cas de raccourcissements individuels des cycles de formation, 2 Les cantons veillent à la mise sur pied des services de consultation pour la reconnaissance des qualifications acquises en dehors des offres réglementées.</p>	<p>Commentaire dans le message : « Concernant la formation professionnelle supérieure, on évoque parfois le risque de voir certains prestataires essayer de gonfler le nombre de leurs diplômés en leur proposant une prise en compte « bon marché » des acquis ». Le législateur ne propose cependant pas de « mesures de protection » particulières à ce propos.</p>
<p>Art. 11 Prix des prestations 1 Les prestataires privés de la formation professionnelle ne doivent pas subir de distorsion de concurrence injustifiée du fait de mesures prises en application de la présente loi. 2 Les prestataires du secteur public qui, dans le domaine de la formation continue à des fins professionnelles, entrent en concurrence avec les prestataires non subventionnés du secteur privé alignent le prix de leurs formations sur les prix du marché.</p>	<p>Art. 5 Prestataires privés Lors de la détermination de l'offre des écoles professionnelles et des cours ininterrompues répondant à un besoin, les cantons tiennent notamment compte des mesures de formation, gratuites pour les personnes en formation, proposées par les prestataires privés.</p>	<p>Le message ajoute : « La concurrence entre prestataires intervient surtout dans la formation professionnelle supérieure et la formation continue, deux domaines dans lesquels le secteur privé est très présent. Les pouvoirs publics ne doivent pas leur faire concurrence avec des offres subventionnées. Il existe également des écoles à économie mixte. Ces dernières doivent être soutenues tout comme les offres utiles qui ne veraient pas le jour sans l'aide de l'Etat. » C'est justement le rôle d'un service public d'offrir gratuitement la meilleure formation ! Par contre, il est inadmissible que les pouvoirs publics subventionnent l'offre privée, dont le but est avant tout mercantile. La loi détruit le service public et ouvre la porte au subventionnement des offres privées !</p>
<p>Art. 33 Examens et autres procédures de qualification Les qualifications professionnelles sont attestées par un examen global, par une combinaison d'examens partiels ou par d'autres procédures de qualification reconnues par l'office.</p>	<p>Art. 31 Autres procédures de qualification 1. Entrent dans cette catégorie, les procédures impliquant une vérification des qualifications différant des types d'examen traditionnels. 2. les autres procédures de qualification susceptibles d'être standardisées sont définies dans les bases légales pertinentes sur la formation.</p>	<p>L'article 30 garantit que nous n'allons pas vers une « modularisation » des certifications : l'ordonnance « opte pour une procédure d'appréciation finale » en lieu et place des modules et des crédits. Fort bien. Il y a cependant les « autres » procédures, qui laissent la porte ouverte à toutes les combines. Le commentaire de l'ordonnance explique notamment : « Les autres procédures concernant l'évaluation individualisée des qualifications n'en sont qu'au stade d'ébauche (ex : reconnaissance de qualifications acquises de façon informelle ou procédures modulaires au sens strict, c'est-à-dire constituées uniquement d'unités autonomes) ». La modularisation et les qualifications sanctionnant des formations « sur le tas » sont donc explicitement prévues dans l'ordonnance.</p>

ARGENTINE

Nouvelle Loi fédérale d'éducation

Qu'ont-ils fait de l'enseignement public?

Une nouvelle Loi fédérale d'éducation est désormais appliquée en Argentine, malgré la résistance d'une majorité des enseignants.

La crise actuelle de l'éducation n'est pas la conséquence des objectifs ou des méthodes pédagogiques, comme voudraient nous le faire croire les auteurs de la Loi fédérale d'éducation.

L'origine de cette crise, dont on ne se sortira pas sans une volonté politique, a des racines très profondes.

La décadence de l'éducation en Argentine a commencé à la fin des années 1960, pendant la dictature militaire du général Onganía, avec le démantèlement des universités. Cette crise a continué et s'est approfondie de manière significative pendant le gouvernement ultra-libéral de Carlos Menem (1989-1999).

Sous le prétexte de la "modernisation", la Loi 1420 - base de l'éducation en Argentine - a été remplacée par la Loi fédérale d'éducation d'avril 1993.

Traditionnellement, l'Argentine avait une éducation qui essayait, tant bien que mal, d'égaliser par le haut les différentes classes sociales.

De cette manière, les enfants

d'immigrants, appartenant, pour une grande majorité aux classes sociales les plus défavorisées, avec un bas niveau culturel, pouvaient accéder à une éducation dont les contenus basiques étaient les mê-

Le pouvoir politique parle d'une amélioration du taux d'alphabétisation, mais ceci est un immense mensonge : le niveau des connaissances diminue de plus en plus et on peut dire que les élèves sont des semi-analphabètes. Aujourd'hui, le rôle de l'école publique est tout simplement de contenir la violence sociale et pallier de façon incomplète au problème gravissime de la faim dans le pays

mes dans toutes les écoles (que ce soit la campagne, la périphérie de grandes villes ou la capitale, Buenos Aires).

Aujourd'hui, au niveau national, il y a des contenus basiques communs (CBC).

Chaque juridiction prend dans ces contenus ce qu'elle considère « utile » pour ses écoles. Après, chaque établissement scolaire adapte ces contenus en fonction du profil de l'école.

Pour bien comprendre cela, il faut mentionner les inégalités économiques énormes entre les différentes provinces. Il n'y a pas d'égalité, par exemple, entre La Matanza (ville industrielle à 30 km de Buenos Aires, ex-ceinture industrielle, démantelée par la fermeture féroce d'usines, imposée par le

néolibéralisme) l'une des villes les plus pauvres d'Argentine (taux de chômage de 60%) ou une école rurale, où le niveau socio-économique de la population est déficitaire, (il n'y a pas de bibliothèques, ni

d'ordinateurs, etc). De plus, les élèves sont sous-alimentés et beaucoup d'entre eux travaillent (nettoyage des pare-brises au carrefour

des routes ou ramassage des cartons, etc.). Bien entendu, cette situation n'est pas la même que celle des écoles du centre ville dont le niveau socio-économique et culturel est plus élevé.

La Loi fédérale d'éducation creuse de plus en plus le fossé entre les riches et les pauvres, et condamne ces derniers à ne jamais plus sortir du cercle de pauvreté et d'ignorance. Cette Loi est absolument antidémocratique et malgré la forte résistance d'une grande majorité d'enseignants, elle a été appliquée.

Tout cela est seulement l'un des aspects néfastes qui rongent les fondements de l'éducation, qui étant donné ses bases démocratiques, aurait pu être un modèle d'égalité.

Il faut se rappeler qu'au début du XX^e siècle, seulement 35% des Argentins étaient analphabètes, tandis qu'en Espagne le taux était de 59% et en Italie de 48%. En 1935, l'Argentine consacrait à l'éducation 30,7% de son budget national, tandis qu'en 1996, seulement 2,9% du PIB était destiné à l'éducation primaire et secondaire (lycées inclus) et 0,7% aux universités, quand on sait que dans les pays développés le taux consacré est entre 1,5 et 3,5%.

Aujourd'hui, un peu partout dans le pays, l'école a presque exclusivement une fonc-

tion sociale : c'est un espace de prévention pour les enfants et les jeunes, son rôle fondamental de transmission des connaissances a été relégué au deuxième plan.

Au niveau de l'enseignement universitaire, c'est la même situation catastrophique. En 1983, il y a eu une augmentation importante du nombre d'étudiants, mais il n'y a pas eu l'adaptation en conséquence du budget et le niveau de l'enseignement s'est beaucoup détérioré.

Correspondant

Salaire des enseignants

En ce qui concerne l'école primaire, les enseignants survivent avec de maigres salaires, autour de 80 euros par mois et une prime mensuelle de 30 euros. Dans certaines provinces pauvres, comme Tucuman (au centre nord du pays), les salaires sont encore plus bas : 60 euros/mois et la prime mensuelle de 30 euros. Ces salaires sont payés en partie en bons d'Etat et le reste en pesos (monnaie argentine). Fréquemment, les salaires arrivent avec beaucoup de retard, et alors l'enseignant se trouve dans l'impossibilité de se déplacer à l'école, par manque de moyens pour les frais de transport. Que fait-il ? Il va à l'école la plus proche de son domicile et réalise quelques tâches, mais dans son école il n'y aura pas de cours. De cette façon, dans les lieux les plus pauvres et les plus reculés, les élèves ont seulement 50% des cours annuels !

En ce qui concerne le collège et le lycée, le salaire des profs est d'un peu plus d'un euro par heure.

Des élèves affamés

De plus en plus d'écoles ouvrent des cantines d'urgence et ce sont les enseignants qui, avec un minime budget gouvernemental, préparent et servent de maigres repas pour essayer de combattre - en partie - la faim. Ces repas n'apportent pas les protéines ni les vitamines nécessaires au développement. Dans ces cantines "de fortune", le budget par enfant et par jour est de 0,25 pesos, i.e. 0,07 centimes d'euro, alors qu'un litre de lait vaut 0,43 centimes d'euro. Les cours durent de 8h à 11h, parce que la plupart des élèves n'ont rien mangé depuis la veille au soir et qu'il est impossible de leur demander plus de 3 h d'attention alors qu'ils ont l'estomac vide.

SSP-VPOD

Le Conseil fédéral à l'ombre de l'administration américaine

Le 20 mars dernier, le Conseil fédéral a exprimé une certaine réserve vis-à-vis de l'agression contre l'Irak, qui s'est notamment traduite par l'interdiction du survol de l'espace aérien suisse par les appareils militaires des nations engagées dans le conflit.

Le gouvernement n'a cependant jamais condamné la politique de l'administration américaine. Il s'est contenté d'exprimer un « regret » devant le fait que « les Etats-Unis transgressent une charte à l'élaboration de laquelle ils ont contribué... » (Pascal Couchepin, au nom du Gouvernement, le 20 mars devant l'Assemblée fédérale).

Doit-on s'en étonner ?

Dans un communiqué publié le 3 mars, l'administration fédérale annonçait les raisons de son soutien à la guerre : « Peu à peu, la politique économique expansive des Etats-Unis portera ses fruits. Sous l'hypothèse que de nouveaux désavantages ne résultent pas de la situation géopolitique et que les cours des actions ne continuent pas à baisser, on peut s'attendre à une reprise de la croissance, surtout aux Etats-Unis. L'Europe en bénéficiera aussi (...). »

Il y a beaucoup de bonnes affaires à réaliser en Irak. Tous sont en train de se ruiner – quoiqu'ils ne pèsent pas très lourd face aux multinationales anglo-saxonnes – pour récolter les miettes du carnage.

L'Union européenne est en train d'examiner si l'attribution des contrats aux compagnies liées à l'administration Bush est conforme aux règles de l'OMC. « J'en veux ma part ».

L'essentiel est de savoir se faire bien voir par les nouveaux maîtres du Moyen-Orient, et de trouver une niche qu'ils ne peuvent ou ne veulent exploiter eux-mêmes. C'est ce qui explique la frénésie du Conseil fédéral à se rendre disponible pour assurer les tâches de maintien de l'ordre dans le cadre de l'ONU : il faut faire sa part du sale boulot, et il faut être sur place pour peu qu'il y ait des affaires à faire !

Résolution de l'Assemblée des délégué(e)s

Stop à la guerre contre l'Irak !

Depuis le 20 mars 2003, les Etats-Unis et leurs alliés mènent une guerre d'agression contre l'Irak et ceci malgré les protestations et les manifestations et actions en faveur de la paix.

Conjointement avec des millions de syndiqué(e)s de toute la terre, les délégué(e)s du SSP exhortent les gouvernements des Etats-Unis et leurs alliés à :

- stopper cette guerre d'agression !
- stopper les tapis de bombes s'abattant sur les villes irakiennes au détriment des droits humains !
- retirer sans délai les troupes d'occupation d'Irak et du Moyen-Orient !

Les délégué(e)s attendent une

position claire et nette du Conseil fédéral et l'exhortent à veiller enfin à une cessation définitive de l'exportation de matériel de guerre vers les pays belligérants. En outre, les fonds bloqués irakiens ne doivent pas être livrés aux USA car ils appartiennent au peuple irakien.

Le Conseil fédéral, dépositaire des Conventions de Genève, doit veiller à leur application, notamment par :

- l'exigence d'arrêter les bombardements aveugles sur les populations civiles;
- l'exigence d'un cessez-le-feu afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation des civils qui désirent quitter les villes irakiennes.

Il doit lever de manière unilatérale l'embargo qui frappe le peuple irakien et s'opposer publiquement à l'occupation et à l'administration de l'Irak par les Etats-Unis et leurs alliés.

Le Conseil fédéral doit également annuler l'invitation faite par Pascal Couchepin à George Bush de se rendre en visite officielle en Suisse.

Le Syndicat suisse des services publics SSP fait appel à ses membres pour qu'ils continuent de participer aux manifestations locales et nationales contre la guerre et fassent part de leur solidarité à la population irakienne en souffrance et en détresse, grâce à des donations généreuses.

OPINION

Le dictat de la mondialisation : la privatisation ou la guerre !

◆ Un membre de l'UCPO a accompagné le 31 mars dernier un convoi humanitaire à destination de la Serbie. Il nous livre ci-dessous ses impressions.

La région de Pozega, Cacak et Uzice (sud de la Serbie) avait été particulièrement visée par les bombardements de 1999. Dans la ville de Cacak (environ 100'000 habitants) la zone industrielle, totalement rasée,

n'est plus qu'un champ de ruines, avec les conséquences qu'on peut imaginer, sur la situation économique et l'emploi. La petite ville de Pozega, environ quinze mille habitants, héberge à elle seule, un millier de réfugiés, certains depuis plus de dix ans, venus de Croatie, de Bosnie et, plus récemment, du Kosovo. Dans les camps, trois ans après notre dernière visite, apparemment rien n'a changé, nous retrouvons les mêmes personnes, toujours entassées dans les quelques pièces disponibles et l'état de délabrement des locaux est toujours aussi impressionnant.

L'un de ces camps abrite un village entier, venu de Klina au Kosovo en juin 1999, pour trouver refuge en Serbie après l'entrée des forces de l'OTAN. Les enfants vont à l'école de la municipalité et malgré la situation économique, ils nous assurent que la solidarité de la population d'accueil est remarquable. Nous apprenons qu'une petite

délégation s'est rendue brièvement au Kosovo pour évaluer la situation dans leur village. Le temps de prendre quelques photos sous haute protection de la KFOR, la force de l'OTAN actuellement responsable de la «sécurité» au Kosovo : toutes leurs maisons sont rasées et les tombes ont été saccagées ! (...) C'était aussi une occasion de découvrir le nouveau visage du gouvernement, présenté comme «démocratique» dans nos médias dominants : une politique ultra-libérale ayant pour objectif la mise en vente de tout ce qui peut l'être. C'est le «remède de cheval» imposé par les instances internationales, Union européenne comprise, et la suite logique des bombardements de 1999.

Le dictat de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale est clair : c'est la privatisation ou la guerre ! Les partis politiques et syndicats qui ricanent encore, ici ou ailleurs, sont donc prévenus !

P. S.

Déclaration du *US Labor against the War* au moment du déclenchement de la guerre«**Nous condamnons cette invasion militaire**»

◆ Partout dans le monde, l'annonce du déclenchement de la guerre dans la nuit du 19 mars dernier a provoqué l'indignation et la mobilisation, qui se sont encore accrues quand l'agression militaire contre la population civile est apparue évidente, quand les villes irakiennes, Bagdad, Nasiriya, Bassora sont bombardées nuit et jour, quand l'armée américaine décide de couper l'eau et l'électricité à la ville de Bassora, deuxième ville du pays (1,3 millions d'habitants), pour mater sa résistance. C'est cela la réalité de la guerre d'agression contre le peuple irakien. Cette guerre marque un tournant dans l'histoire mondiale. Les porte-parole du gouvernement américain affirment leur intention de remettre en cause, partout dans le monde, la souveraineté des nations, chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire, pour la préservation de leurs intérêts. Et ceux-ci apparaissent clairement: le port de Um Qasr n'est pas tombé que des contrats de reconstruction sont d'ores et déjà octroyés à des multinationales américaines. L'objectif est simple: reconstruire le port et l'ensemble des routes et infrastructures conduisant aux puits de pétrole. C'est la raison pour laquelle le premier souci des troupes anglo-américaines est le contrôle de ces puits, alors que dans le même temps, les B52 pilonnent la population civile. L'indignation que provoque cette guerre a donné lieu à d'immenses manifestations, actions de protestations et prises de position dans le monde entier.

Nous publions ci-après des extraits de la déclaration faite par le *US Labor against the War* à l'annonce du déclenchement de la guerre.

“**E**n dépit de l'immense effort de millions de gens – parmi lesquels beaucoup de syndicalistes – dans le monde entier pour empêcher cette guerre, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont déclenché l'invasion de l'Irak. Nous condamnons cette invasion militaire parce que :

- Elle résultera dans des morts sans justification de soldats américains dont beaucoup sont des membres de nos familles, des amis ou des voisins et de nombreux hommes, femmes et enfants irakiens innocents;

- C'est un acte d'agression qui viole la loi internationale et les obligations de notre nation telles qu'elles sont consignées dans la charte des Nations-Unies et que la grande majorité de la communauté internationale s'y oppose;

- Parce qu'elle constitue un précédent dangereux, ouvrant la possibilité pour d'autres pays de lancer des attaques préventives et qu'elle met en pièce l'ensemble des règles internationales en vigueur depuis la Deuxième Guerre mondiale;

- Qu'elle accroît la possibilité de nouvelles attaques terroristes dont les citoyens américains seraient les victimes;

- Qu'elle impose aux contribuables américains des centaines de milliards de dollars de versements pour la guerre, alors que nos budgets fédéraux et locaux sont frappés par des déficits massifs qui menacent des services vitaux comme ceux de l'éducation et de la santé.

Nous appelons à l'arrêt immédiat de toute opération militaire afin que les troupes américaines et britanniques puissent rentrer sans perte et pour éviter au peuple irakien les morts, les destructions et les souffrances de la guerre.

Nous en appelons au Congrès des Etats-Unis pour qu'il retire au président Bush l'autorisation d'user de la force armée qui lui avait été donnée en octobre dernier.

Comme citoyens et comme syndicalistes, nous entendons vigoureusement participer au débat sur cette guerre, tout en distinguant clairement entre les dirigeants et les politiques qui nous y ont conduits et les jeunes gens qui sont envoyés au combat par ces dirigeants. (...) Nous entendons assurer que le coût de la guerre ne soit pas utilisé comme une excuse pour ne pas satisfaire les besoins urgents et pour s'attaquer aux droits civiques et aux droits syndicaux au nom de la sécurité nationale.

Nous soutenons et nous défendons

les droits du peuple à protester contre cette guerre injuste et à ouvrir la voie de la paix. Ceci inclut les actions menées par les travailleurs et les organisations syndicales dans le monde entier, allant des manifestations aux arrêts de travail.

Nous demandons instamment aux syndicalistes américains de participer aux initiatives et activités contre la guerre, de faire entendre leur voix, de s'adresser à leurs représentants au Congrès et de s'engager dans une action conforme à leurs convictions d'opposition à cette guerre.”

REVUE DE PRESSE

Sans commentaires...

“12 000 bombardements ou tirs aériens ont été menés par les forces anglo-américaines depuis le 20 mars, dont 500 pour la seule journée de lundi. Les forces américaines ont employé plus de 14 500 munitions guidées et 6 800 bombes non guidées. Si les Anglo-Américains tiennent soigneusement le compte de leurs actions militaires, on ignore en revanche le nombre de victimes parmi la population civile.” (La Croix, 9 avril).

“Nul ne peut dire à combien se chiffre le bilan des morts civils. Dans les morgues, les cadavres s'empilent. Et dans les hôpitaux débordés arrivent chaque jour des centaines de blessés” (Le Figaro, 9 avril).

A l'hôpital de Bassora, qui manque de tout, un médecin déclare à un journaliste : “Ceux qui nous forçaient à aller applaudir Saddam sont les mêmes qui, aujourd'hui, applaudissent les Anglais et les Américains. Vous verrez que ce sont eux qui occuperont les postes clés du futur régime.” (Le Figaro, 11 avril)

S'inquiétant du regard amusé porté par les soldats

britanniques devant les scènes de pillage, largement retransmises par les télé du monde, un homme s'interrogeait à Bassora : “On dirait que tout est planifié, qu'ils veulent le chaos. Ils ont peut-être des objectifs politiques: laisser détruire pour pouvoir reconstruire ensuite.” (Le Monde, 10 avril).

Washington, 11 avril (AFP): “Avec la chute du régime de Saddam Hussein, Washington veut faire de l'Irak une vitrine du changement au Proche-Orient, un objectif qui laisse toutefois présager des relations difficiles avec de nombreux pays. Pour les stratèges américains, un changement de régime à Bagdad doit désormais ouvrir la porte à un “remodelage” de cette région (...). En vertu d'une théorie dite des dominos (...), les changements à Bagdad devraient avoir un effet de contagion positive sur les pays voisins, de l'Iran à la Syrie ou à l'Arabie saoudite. Et si ces régimes ne sont pas convaincus d'eux-mêmes de la nécessité d'évoluer, des responsables américains n'hésitent pas à émettre des menaces voilées de mise au pas.”